



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Cabinet du DASEN 13

Affaire suivie par :  
Charlotte CHARLES  
Tél : 04 91 99 66 36  
Mél : [ce.cab13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cab13@ac-aix-marseille.fr)

28-34 boulevard Charles Nedelec  
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le 31 août 2021

Monsieur l'Inspecteur d'académie  
Directeur académique  
des services de l'Education nationale

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames, Messieurs les IEN  
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames, Messieurs les directeurs d'écoles  
Mesdames, Messieurs les chefs de service

**Objet : mise à jour des circuits de signalements pour l'année 2021-2022**

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte les dispositions mises en place lors de cette rentrée scolaire :

**Pôle Chefs de cabinet :**

La DSDEN des Bouches-du-Rhône dispose de deux chefs de cabinet se répartissant les périmètres géographiques suivants :

Pour les établissements des réseaux La Crau, Camargue, Salon et Sainte-Victoire :  
**Mme Laurence SALADIN** (04.42.91.71.09 ou le 06.76.12.04.90)

Pour les établissements des réseaux Côte Bleue, La Nerthe, Vieux-Port, Madrague, Etoile, Collines, Huveaune, Calanques et Garlaban :  
**Mme Charlotte CHARLES** (04.91.99.66.36 ou le 06.45.49.07.50).

Une adresse mail unique pour les contacter : [ce.cab13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cab13@ac-aix-marseille.fr)

### **Signalements de faits graves / Chaîne d'alerte :**

En cas de problème dans votre établissement, merci de suivre la procédure suivante :

- appeler les services de secours concernés ou les forces de l'ordre ;
- informer les personnes suivantes qui mettront en œuvre des moyens nécessaires (EMAS, cellule d'écoute, ou tout autre ressource) :
  - Pour le 1<sup>er</sup> degré : votre IEN (si vous ne pouvez le joindre, la chef de cabinet de votre secteur géographique)
  - Pour le 2<sup>nd</sup> degré : la chef de cabinet de votre secteur géographique
- informer la collectivité de rattachement ;
- renseigner l'application "Faits établissement".

Les chefs de cabinet feront le lien avec le cabinet du recteur.

Si vous ne parvenez pas à contacter immédiatement la chef de cabinet, contacter le directeur académique adjoint (DAASEN) référent de votre réseau.

### **Secteurs des DAASEN (cf. carte ci-jointe) :**

Pour les établissements des réseaux La Crau, Camargue, Salon et Sainte-Victoire :

**M. Tristan LOUBIERES** (04.91.99.66.37 ou le 06.26.74.33.99).

Pour les établissements des réseaux Vieux-Port, Madrague, Etoile, Collines :

**Mme Véronique BLUA** (04.91.99.66.37 ou le 06.23.22.15.78).

Pour les établissements des réseaux Côte Bleue, La Nerthe, Huveaune, Calanques et Garlaban :

**M. Jacques FLODROPS** (04.91.99.66.37 ou le 06.42.15.63.90).

Si vous ne parvenez pas à obtenir une réponse immédiate des personnes précédemment citées, contacter le Directeur académique **M. Vincent STANEK** (06.48.22.90.69).

### **Lutte contre le harcèlement :**

Rappel de quelques liens et numéros :

- procédure : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-un-professionnel/>
- numéro académique « Non au harcèlement » : 04.42.91.75.00

Il vous est demandé d'afficher le numéro vert **3020** dans l'établissement (affiche disponible sur le site nonauharcèlement).

Vous avez la possibilité de contacter les référents départementaux ou académiques pour conseil et accompagnement (cf. carte ci-jointe).

Une formation collective est disponible au PAF :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/action.php?m=50987>

### **Signalement radicalisation :**

Pour toute suspicion de radicalisation, vous pouvez contacter Mme Charles ou M. Flodrops, référents radicalisation pour le département et effectuer une remontée sur [ce.radicalisation13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.radicalisation13@ac-aix-marseille.fr)  
En lien étroit avec la Préfecture de Police, une évaluation de la situation sera effectuée et un suivi pourra être envisagé.

**Signalement information préoccupante :**

- Situation préoccupante laissant craindre qu'un enfant se trouve en danger et puisse avoir besoin d'aide (mal-être de l'enfant, difficultés éducatives, absentéisme important, etc.) :

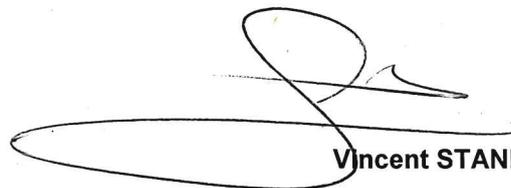
- Adresser un mail à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du conseil départemental : [crip13@departement13.fr](mailto:crip13@departement13.fr) et adresser une copie au service social en faveur des élèves de la direction des services départementaux de l'éducation nationale : [ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

- Situation d'une extrême gravité nécessitant une protection judiciaire sans délai

- Adresser un mail au TGI de référence :  
TGI Marseille : [mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr](mailto:mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr)  
TGI Aix: [mineurs.pr.tj-aix-en-provence@justice.fr](mailto:mineurs.pr.tj-aix-en-provence@justice.fr)  
TGI Tarascon : [cep.pr.tgi-tarascon@justice.fr](mailto:cep.pr.tgi-tarascon@justice.fr)

et adresser une copie au service social en faveur des élèves : [ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr) ainsi qu'à la cellule de recueil des informations préoccupantes : [crip13@departement13.fr](mailto:crip13@departement13.fr)

Dans ces 2 cas, en informer la chef de cabinet de votre secteur qui transmettra au directeur académique et, le cas échéant, au cabinet du recteur.



Vincent STANEK